



COLLEGE ST REGIS – ST MICHEL

2, rue Abbé-de-l'Epée – 43000 Le Puy-en-Velay

Tél : 04 71 07 20 80

Le Puy-en-Velay, le 15 janvier 2023

A la découverte de grandes villes européennes ...

Madame, Monsieur, Chers parents,

Votre enfant est inscrit au séjour culturel qui se déroulera du 24 au 28 avril 2023 et qui lui permettra de découvrir les villes de Munich, Innsbruck, Vérone, Milan et Turin.

Nous vous rappelons ci-après les documents à rapporter avant le vendredi 3 février au professeur principal.

◆ Formalités :

- Pour les élèves de nationalité française :

1 La carte européenne d'assurance maladie (demande à faire via ameli.fr en créant au préalable un compte, puis aller sur votre compte ameli dans la rubrique « Mes demandes »).

2 La Carte Nationale d'Identité (ou Passeport) des élèves de nationalité française. Il est important de faire les démarches nécessaires au plus vite si votre enfant n'a pas encore cette pièce d'identité.

3 L'autorisation de sortie de territoire (document ci-joint) accompagnée de la photocopie de la carte d'identité recto-verso du parent signataire (en cours de validité pendant toute la durée du séjour).

- Pour les élèves de nationalité étrangère Hors CEE :

1- un Passeport en cours de validité 2 - Deux photos d'identité du mineur

3 - Un acte de naissance du mineur en langue originale et traduit en français

4- La carte européenne à demander à la caisse d'assurance maladie

5- L'autorisation de sortie de territoire (document ci-joint) accompagnée de la photocopie de la carte d'identité ou du passeport ou de la carte consulaire du parent signataire

◆ Assurances

Vous devez vérifier que vous êtes bien titulaires d'une assurance responsabilité civile. Dans le cas contraire, contacter l'établissement.

◆ Paiement

Le coût du voyage s'élève à 480€. Grâce à l'aide apportée par notre Association de Parents d'élèves, le montant demandé aux familles est de 450€. Un acompte de 150€ a déjà été versé. Nous vous demandons d'effectuer le deuxième et le troisième versement pour le 3 février :

- 2^{ème} versement de 150€ que nous encaisserons en février

- 3^{ème} versement de 150€ que nous encaisserons en mars.

Nous nous tenons à votre disposition pour des renseignements complémentaires.

L'équipe pédagogique

Coupon à remettre au professeur principal avant le 3 février 2023

Madame / Monsieur parents de en classe de 3^{ème}

. Nous versons 2 chèques : - un chèque de 150€ qui sera encaissé en février 2023

- un chèque de 150 € qui sera encaissé en mars 2023 (à l'ordre du Collège St Régis - St Michel)

. Nous autorisons notre enfant à voyager en autocar dans le cadre du séjour en Allemagne Autriche Italie du lundi 24 avril au vendredi 28 avril 2023

. Nous donnons l'autorisation de faire hospitaliser notre fils / notre fille en cas d'urgence, lors du séjour en Allemagne Autriche Italie du lundi 24 avril au vendredi 28 avril 2023

. Fiche sanitaire

Veillez préciser ci-après si votre enfant a un **PAI, un traitement, des allergies, ou un régime particulier** :

.....

.....

.....

A le Signature des Parents :